

Peine capitale

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de permettre un vote libre à la Chambre des communes sur le rétablissement de la ...

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre! Comme il est 18 h 34, conformément à l'entente conclue plus tôt aujourd'hui, les délibérations sur la motion sont terminées. La

Chambre s'ajourne à 11 heures demain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 18 h 34, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

FIN DU VOLUME XXIV